



# La Carte Vitale



Mise à jour - février 2021

## QUOI ?

Quand je suis malade ou blessé,  
je vais me faire soigner.



Pour payer ma consultation ou des médicaments, j'ai  
besoin d'une **Carte Vitale**, pour être remboursé plus vite  
ou ne pas avancer d'argent du tout.



## COMMENT ELLE FONCTIONNE ?

**c'est personnel,**



Il y a des informations sur vous  
(âge, sexe, adresse, mutuelle...)



Le professionnel de santé passe votre carte vitale,  
cela permet de savoir ce que vous devez payer.

**Vous avez la CSS ? (Complémentaire Santé Solidaire)**

Alors c'est l'Assurance Maladie qui paie pour vous :  
le médecin, le dentiste, la pharmacie, le laboratoire...

**Pas de CSS ?**

Il faudra avancer les frais, mais :

**c'est simple,**



Pas besoin d'envoyer  
une feuille de soins

**et rapide !**

La CPAM vous rembourse sous 7  
jours sur votre compte bancaire.

# INFORMATIONS



gratuite



Depuis que vous avez un titre de séjour, vous pouvez avoir une carte vitale et un numéro de sécurité sociale définitif. Il commence par "1" pour les hommes et "2" pour les femmes.



Il faut l'apporter à chaque rendez-vous médical et la pharmacie.



## Pensez à la mettre à jour :

(à la pharmacie, à l'hôpital ou à la CPAM)

Au moins 1x/an  
pour mettre à  
jour vos droits.

A chaque changement  
personnel ou professionnel



En cas de perte ou de vol, il faut prévenir la Sécurité Sociale (sur internet, par courrier ou téléphone)

# CONTACT



## SUR INTERNET

[www.ameli.fr/loire-atlantique](http://www.ameli.fr/loire-atlantique)



## APPLICATION MOBILE

ameli, l'Assurance Maladie



## PAR TELEPHONE

3646

## ADRESSE SUR RDV

28 Avenue Suzanne Lenglen  
44600 SAINT-NAZAIRE

Ne pas jeter sur la voie publique



SCANNEZ-MOI !

[www.solidarite-estuaire.fr/parlon](http://www.solidarite-estuaire.fr/parlon)

rejoignez-nous!

**SOLIDARITÉ**

ESTUAIRE

"PARL'On - Solidarité Estuaire"